



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 octobre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 octobre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jean-Pierre Aresu à Simone Guerrini, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Aurélia Massei à Stéphane Vannucci, Dominique Carlotti à Nicole Ottavy, Danielle Flamencourt à Christian Bacci, Camille Bernard à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Jacques Billard, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Pierre Pugliesi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211025-2021_267-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



2021/207

Séance du lundi 25 octobre 2021

Délibération N° 2021/267

Restauration et copie de la Statue de Napoléon en habit de Consul romain, ainsi que la fontaine aux quatre lions Place Foch

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a commandé une étude préalable à la restauration de l'ensemble sculptural et architectural de la place Foch, en incluant la copie de la sculpture, afin de déposer l'originale dans le hall de l'Hôtel de Ville.

L'étude a été confiée à Hubert Boursier, restaurateur de sculpture pour les musées de France, qui a dressé un rapport sur l'état de conservation des divers éléments composant l'ensemble, et les préconisations de restauration.

État sanitaire général de l'ensemble sculptural

L'état général de l'ensemble sculptural est en péril, la statue souffre d'une dissolution des marbres fins et de fissurations (cassures, manques, dissolutions, croutes noires, différents microorganismes), elle est arrivée à un état d'altération qui peut encore être sauvé si l'on intervenait très rapidement.

Le piédestal en marbre est creux, les armatures métalliques qui renforcent l'assise sous la statue sont en vulgaire acier et sont arrivées à un état de corrosion dangereux pour la sécurité de la statue, qui est aujourd'hui en péril aujourd'hui.

Les Reliefs ont été trop lessivés de façon trop forte par les jets d'eau de la fontaine et les nettoyages haute pression, ils sont en danger en raison d'une part de la dissolution des marbres et d'autres par les fixations en acier et les joints périphériques qui ne jouent plus leurs rôles.

Les Lions souffrent d'au moins 6 badigeons successifs chargés de sables et d'autres produits aux agents corrosifs, ils sont aussi soumis à des nettoyages à haute pression qui ne font qu'accentuer leurs altérations. Les mentons des 4 lions sont totalement cassés avec des déversoirs en plomb, qui ont aussi connus des « réparations » abusives de couches de ciment, badigeons, peinture et élastomère...

Les piédestaux sont dans les mêmes conditions de conservation ; Ils souffrent de boursoufflures et de desquamations.

Les bassins ont bénéficié des mêmes traitements agressifs de badigeons successifs intercalés de nettoyages haute pression, et souffrent d'attaques de microorganismes et d'algues.

Aussi il est proposé d'établir le traitement de cet ensemble monumental en deux phases.

La première phase comprendra le traitement de la sculpture, sa copie, ainsi que le traitement du piédestal et des lions. La seconde phase, qui n'imposera pas de restaurateurs habilités 24/24 sur le chantier comprendra la restauration et le traitement des deux bassins ainsi que la mise aux normes d'un éclairage mettant en valeur l'ensemble de l'élément monumental.

1er phase : Sculpture, son piédestal, et les lions

La préparation de la sculpture qui nécessite diverses consolidations avant d'être grutée et déposée
La restauration de la sculpture

La prise des empreintes et le moulage de la sculpture (la copie devant être réalisée dans des ateliers spécialisés sur le continent)

La restauration du piédestal et dépose de la première assise

La restauration du soubassement en pierre

La restauration des lions

La réception de la copie et mise en place sur le piédestal au milieu de la fontaine

Le budget est estimé pour ces phases liées à la 1^{ère} phase de 277 214€ HT, dont :

Frais matériel, amortissement, transport matériel : 40 680€ HT
Devis transport spécialisé en œuvres d'art lourdes : 11 000€ HT
Moulage/ copie sculpture : 85 000€ HT
1376 heures de travail (197 jours) dont 616 avec location de machines (compresseur, microsableuse, minisableuse), forfait journalier des restaurateurs, hébergement et transport : 120 000€ HT
Mandat et réunion : 20 534€ HT

Phase 2 : les deux Bassins

La désincrustation et la restauration des bassins de la fontaine ont un coût estimé à 150 000€ HT.
Les éclairages de l'ensemble sont estimés à 50 000€ HT.
Ferrerie 30 000 € HT

Le budget total de la phase 2 est de 230 000 € HT.

L'estimation globale HT de ce projet s'élève à : 507 214€ HT

Considérant l'intérêt patrimonial fondamental de cet ensemble sculptural dont la statue de Napoléon Bonaparte en habit de Consul romain réalisée par Francesco Massimiliano Laboureur, inscrit à l'inventaire Fesch des collections publiques françaises, et l'importance de conserver son patrimoine en danger pour les générations futures.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette restauration et la réalisation copie de la statue de F.M. Laboureur et son plan de financement en deux phases ci-dessous :

1er Phase (2022) :

Sculpture, piédestal, lions et copie de la statue : 277 214 € HT

Participation part Ville : 138 607 € HT

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 138 607 € HT

2e Phase (2024) :

Restauration des deux bassins : 150 000 € HT

Mise en lumière : 50 000 € HT

Ferrerie : 30 000 € HT

Participation part Ville : 115 000 € HT

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 115 000 € HT

D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse selon le plan de financement décliné supra et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

De préciser que les crédits nécessaires à la 1ere phase seront inscrits et votés dans l'autorisation de programme 2022, et ceux de la 2e phase seront inscrits et votés dans l'autorisation de programme 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 octobre 2021 ;

Considérant que l'intérêt patrimonial fondamental de cet ensemble sculptural dont la statue de *Napoléon Bonaparte en habit de Consul romain* réalisée par Francesco Massimiliano Laboureur, inscrit à l'inventaire Fesch des collections publiques françaises, et l'importance de conserver son patrimoine en danger pour les générations futures.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette restauration et la réalisation copie de la statue de F.M. Laboureur et son plan de financement en deux phases ci dessous.

1^{er} Phase (2022) :

Sculpture, piédestal, lions et copie de la statue : 277 214 € HT

Participation part Ville : 138 607 € HT

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 138 607 € HT

2e Phase (2024) :

Restauration des deux bassins : 150 000 € HT

Mise en lumière : 50 000 € HT

Ferronnerie : 30 000 € HT

Participation part Ville : 115 000 € HT

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 115 000 € HT

Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse selon le plan de financement décliné supra et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

DIT

que les crédits nécessaires à la 1^{er} phase seront inscrits et votés dans l'autorisation de programme 2022, et ceux de la 2e phase seront inscrits et votés dans l'autorisation de programme 2024.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

